REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONTLAUR

Nombre de membres
- *afférents au conseil municipal : **15***
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 15*

Date de la convocation : 22 avril 2014
Date d'affichage :

Séance du 29 avril 2014
L'an deux mille quatorze
Et le vingt-neuf avril à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Elodie, BERNAT Laurent, BOUDOU-THERON Adeline, CADENET Patrick, DOMENGE Philippe, FAVRE Sandrine, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, ROUSSET Jean-François, ROUX Naudy.
Absente excusée : Mme DECUP-CAUMES Marie-Claude qui a donné procuration à M. ROUSSET Jean-François

Secrétaire de séance : Mme ALINAT Elodie

Objet de la délibération n°35-2014
Cœur de village

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de la place de l'église qui s'inscrit dans la poursuite de l'aménagement « Cœur de village » initié en 1998. Ce projet s'élève à 43 920 € H.T.
Monsieur le Maire précise que ce projet a été préparé par M. Jean-Paul Roques, géomètre, maître d'œuvre de l'opération, en cohérence avec l'ensemble des aménagements de Montlaur préconisés par le C.A.U.E.

Monsieur le Maire soumet ce projet à délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :
- **approuve** le projet et son plan de financement qui se décompose comme suit :
  - Dépenses : 43 920 € H.T
  - Recettes : - Conseil Général : 12 000 €
    - Autofinancement : 31 920 €
- **autorise** Monsieur le Maire à saisir le Conseil Général afin de solliciter une aide financière à hauteur de 12 000 €
- **autorise** Monsieur le Maire à engager les travaux
- **dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2014

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire
Patrick RIVEMALE